

# INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Les CFD sont des instruments complexes et s'accompagnent du risque élevé de perdre de l'argent rapidement en raison de l'effet de levier. **76,57% des comptes de petits investisseurs perdent de l'argent dans les échanges (trading) CFD avec ce prestataire.** Vous devriez vous demander si vous comprenez comment fonctionnent les CFD et si vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent.

## I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le trading en ligne dans les CFD (trading CFD) ainsi que le trading de devises (spot-forex) et les contrats à terme est associé à un risque important et peut entraîner la perte totale du capital investi, voire un engagement de versements complémentaires (appel de marge) chez certains clients (pour les clients qualifiés comme professionnels et les contreparties éligibles qui ont choisi un modèle de compte avec engagement de versements complémentaires ou auxquels un modèle de compte avec engagement de versements complémentaires s'appliquera ultérieurement, voir Modèles de compte et engagement de versements complémentaires). Le risque de perte est limité au crédit existant uniquement pour les clients privés dans les échanges (trading) CFD, les contrats à terme et les opérations de change. Dans le cas le plus défavorable, **la perte peut être pratiquement illimitée pour certains clients professionnels et les contreparties éligibles dans les transactions CFD, les contrats à terme et les opérations de change au comptant, à condition que le modèle de compte soumis à l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) soit choisi « Professionnel Classic » ou que ce modèle soit automatiquement applicable sur le compte CFD, Futures et Devises en raison du dépassement du seuil d'actif de 100 000,00 euros.** C'est pourquoi nous recommandons vivement de ne procéder à des transactions qu'avec des capitaux propres et des capitaux à risque provenant de liquidités disponibles. Veuillez noter que FXFlat ne fournit pas de conseil en investissement et ne fournit pas de conseil en matière juridique et fiscale, et exclut la responsabilité autant que possible (voir la clause de non-responsabilité). Comme il s'agit, selon la forme du trading dans le domaine des CFD et des caisses de change, ainsi que dans le domaine des contrats à terme, d'opportunités d'investissement à faible apport en capital, vous savez que votre propre trading actif en ligne génère des revenus inégalement supérieurs, comme c'est le cas pour les placements traditionnels. Les frais avantageux, qui dépendent du « volume en mouvement » (et non du capital engagé), peuvent donc représenter une somme tout à fait considérable, dont vous avez été informés en conséquence. Vous reconnaissez avoir fourni des informations véridiques sur vous-même dans le processus d'établissement des relations commerciales et vous reconnaissez être responsable de vos propres noms en votre nom propre, ainsi que d'être l'utilisateur autorisé du compte commercial et responsable de l'utilisation confidentielle des identifiants d'utilisateur et du mot de passe. Vous savez également qu'il s'agit d'une plateforme électronique et d'un routage d'ordre connecté. Les pertes dues, par exemple, à des pannes d'alimentation électrique, à des erreurs matérielles et logicielles et à des erreurs de communication, vous devez les assumer vous-même en tant que client. Le site Internet FXFlat et les sites Internet liés ne consti-

tuent pas une publicité, un renseignement contraignant ou une déclaration concernant une transaction de titres ou d'autres instruments financiers par FXFlat. Les informations mises à disposition ne sont que des renseignements non contraignants ou des conseils sur les risques que FXFlat est légalement tenue de fournir à ses clients ou autres utilisateurs. Ces informations ne constituent pas un conseil en investissement, ni même une recommandation. En particulier, vous ne recevrez pas de conseils fiscaux. Pour les opérations en CFD qui sont conclues essentiellement dans les mêmes conditions (voir les conditions spéciales), les risques sont essentiellement les mêmes pour les CFD sous-jacents. Les détails ci-dessous sont présentés en détail au point I. les risques liés aux CFD, qui sont également valables pour la conclusion d'opérations de change au comptant. Les risques liés à l'opération de change au comptant sont présentés au point II, et lorsque les risques sont identiques à ceux liés aux opérations de trading CFD, il est fait référence à l'indication de risque correspondante dans les opérations de trading CFD. Le point III présente les risques liés au négoce de devises, qui correspondent aux risques liés aux échanges de forex CFD. La section III présente les risques futurs (contrats à terme).

### **Les modèles de comptes et l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) dans les transactions CFD, à terme (futures) et de change au comptant**

Pour les utilisateurs de la plateforme Flatrader, les modèles de compte et les dispositions concernant l'obligation de versements supplémentaires ainsi que les possibilités de changer de compte tel que décrit dans les CGV (voir CGV IV. A. 4) s'appliquent.

Les clients privés ne sont pas soumis à des engagements de versements complémentaires (appel de marge) pour le trading de CFD, le trading de futures et le trading de devises au comptant. Les clients professionnels et les contreparties éligibles sont soumis à des engagements de versements complémentaires (appel de marge) pour le trading de CFD, le trading à terme (futures) et le trading de devises au comptant, sous réserve de ce qui suit :

#### **a) Engagement de versements complémentaires au « Compte Professionnel Classic » initial ou ultérieur**

Les clients professionnels et les contreparties éligibles couverts par l'activité du Compte Professionnel Classic doivent disposer de fonds sur le compte CFD, le compte à terme/le compte de change au comptant à tout moment (même de jour), à un niveau qui couvre à tout moment un solde négatif enregistré sous la plateforme de trading et/ou à la fin de la journée. L'obligation pour le client de déclarer une position nette de marge positive pour chaque compte CFD/compte de change existe à tout moment, indépendamment de l'heure de la banque et de la durée

d'exploitation de la plateforme de trading. Les mouvements de prix et de marché peuvent entraîner à tout moment une augmentation des besoins en marge, même si le marché de référence de la valeur de base est fermé. Il existe donc un engagement de versements complémentaires (appel de marge). Une fermeture forcée n'exonère pas le client de son obligation d'exécuter le contrat et d'effectuer un versement supplémentaire.

En principe, le client professionnel peut demander à être classé comme un client privé, ce qui entraîne un manque d'engagement de versements complémentaires (appel de marge), dans les opérations CFD et contrats à terme et dans les transactions de change; FXFlat n'est toutefois pas tenu de conclure le contrat ou de le modifier conformément à la demande.

#### **b) Compte Professionnel Classic initial ou ultérieur assorti d'une clause d'engagement de versements complémentaires (appel de marge)**

Les clients dits professionnels et les « contreparties éligibles » sont soumis à un engagement de versements complémentaires (appel de marge) au choix du paquet de comptes « Compte Professionnel Classic » ou à partir d'un actif de trading de 100 000 euros, c'est-à-dire que le client professionnel doit régler toutes les créances résultant de l'opération réalisée pour son compte, y compris tous les frais, même si elles sont supérieures aux actifs qu'il détient auprès de la banque sur le compte séquestre. Les clients sont informés de la qualification de client professionnel et de l'affectation au « Compte Professionnel Classic » par la banque. Un client professionnel qui n'est pas soumis à l'obligation d'une remise initiale peut devenir un client professionnel soumis à une remise en banque s'il dépasse les 100 000 euros d'actifs de trading, et inversement, un client professionnel peut redevenir un client professionnel non soumis à une remise en banque en réduisant ses actifs de trading dans les délais.

#### **c) Regroupement de « Compte Professionnel Plus » (sans engagement de versements complémentaires (appel de marge)) en « Professionnel Classic Compte » (avec engagement de versements complémentaires (appel de marge)) - Possibilité d'évitement**

Un « engagement initial de versements complémentaires (appel de marge) initial » est créé par le choix du compte Professionnel Classic, ou si un dépôt dans le cadre de la mise en relation sur un compte séquestre avant l'attribution du premier ordre pour ce compte séquestre, correspondant au montant de plus de 100 000 euros. Plusieurs opérations de dépôt sont considérées comme un dépôt et le montant de 100 000 euros est dépassé si 100 000 euros sont crédités à la banque fiduciaire, nonobstant les déductions immédiates des frais de la banque fiduciaire. Le client est informé par courrier électronique et/ou par boîte postale de l'affectation au service « Professionnel Classic » qui diffère d'une sélection du service « Professionnel Plus ». Un « engagement de versements complémentaires (appel de marge) » est créé en cas d'application du paquet de services « Professionnel Plus » lorsque l'actif total (Equity) sur le compte séquestre du client dépasse 100 000 euros de solde de fin de journée et que le client n'apportera pas l'actif total inférieur à 100 000 eu-

ros par virement sur le compte de référence dans les 24 heures suivant la réception du courrier électronique d'information sur le regroupement dans le paquet de prestations de service « Professionnel Classic ».

Le solde de fin de journée indiqué dans le système de trading sous « Fonds propres » ou « Solde disponible » est déterminant pour le total des actifs en ce qui concerne le dépassement du seuil ainsi que le passage en dessous de celui-ci dans les 24 heures. Le client est informé par courrier électronique et/ou par courrier postal survenance imminente d'un engagement de versements complémentaires (appel de marge) et de la possibilité d'une affectation déviante imminente du paquet de service « Professionnel Classic », ainsi que de la possibilité d'éviter l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) par virement sur le compte de référence.

#### **d) Obligation du client de contrôler le compte de messagerie et la boîte postale**

Outre le contrôle de la boîte aux lettres du système de trading, le client est tenu de contrôler en permanence le compte de messagerie indiqué par le client et utilisé pour la correspondance avec la banque

#### **e) Engagement de versements complémentaires (appel de marge), y compris pour les positions reçues avant regroupement et les ordres passés**

Toutes les positions ouvertes et tous les ordres qui ont été conclus avant l'application du paquet « Professionnel Classic », avec l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) y affèrent, entrent dans le champ d'application du paquet « Professionnel Classic », c'est-à-dire qu'ils sont soumis à l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) des marges lorsque ces positions sont fermées après l'application du paquet « Professionnel Classic ». Pour l'engagement de versements complémentaires, il ne s'agit donc pas ici (regroupement en absence d'engagement de versements complémentaires) de la réception de la position ou de l'ordre, mais de la clôture de la position. Toutes les positions ouvertes et tous les ordres qui ont été conclus avant l'application du paquet « Professionnel Plus » avec la liberté d'engagement de marge correspondante entrent encore dans le champ d'application du paquet « Professionnel Classic », c'est-à-dire qu'ils sont encore soumis à l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) d'une marge si la clôture de ces positions intervient après l'application du paquet « Professionnel Plus ». Pour l'engagement de versements complémentaires, il ne s'agit donc pas ici (regroupement en engagement de versements complémentaires) de la réception de la position ou de l'ordre, mais de la fermeture de la position.

#### **L'inévitabilité des risques**

Si l'un des membres du personnel ou des partenaires commerciaux devait expliquer au client que les risques décrits ci-dessous n'existent pas dans le cas concret ou même lui assurer des bénéfices ou des limites de pertes, il agit sans autorisation. Rien ne peut exclure les risques décrits. FXFlat Bank AG est visée ci-après par « Bank ».

## **II. CFDS**

### **Déclaration et généralités**

Un contrat CFD (contract for difference - contrat de différence) est une opération de différence sur l'évolution du cours d'un sous-jacent. Les CFD sont négociés de gré à gré et font donc partie des produits OTC (Over-The-Counter). Les contrats dérivés sont des instruments financiers dérivés. Ils représentent donc des produits dérivés qui reflètent l'évolution du cours d'un sous-

jaçant près de 1:1. L'achat ou la vente d'un CFD se fait à un prix pertinent pour le marché, appelé par le fournisseur du contrat CFD. Les CFD font partie des produits de marge. Contrairement à l'acquisition directe de l'actif sous-jacent, lors de l'achat ou de la vente de CFD, seule une fraction du capital doit être déposée en garantie (marge). Par conséquent, la réduction de l'apport en capital permet de négocier un volume plus élevé et donc de le-

ver le capital utilisé (effet levier). Le niveau de garantie est défini par un pourcentage déterminé et peut varier entre les produits. Habituellement, les valeurs sont comprises entre 0,5% et 50% de la valeur du contrat. Pour les actifs sous-jacents exotiques et/ou peu liquides, l'exigence de marge peut également être plus élevée. Outre les CFD d'actions, les CFD sur les actifs sous-jacents peuvent aussi être échangés sur les indices, les matières premières, les taux, les contrats à terme et les devises. En raison de la participation presque 1:1 du CFD à l'évolution du prix de l'actif sous-jacent, les mêmes fonctionnalités, facteurs d'influence et risques dans l'évolution du prix de l'actif sous-jacent affectent l'évolution du prix du CFD. Les investisseurs peuvent spéculer sur les prix à la hausse et à la baisse avec les CFD. Les CFD peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de pure spéculation. Si le client achète un CFD sur une action, le client ne possède pas l'action. Par conséquent, tous les droits (par ex. droit de vote à l'assemblée générale) et obligations qui peuvent résulter d'un investissement direct dans le sous-jacent sont supprimés. La livraison physique ou l'acquisition est supprimée. Le client n'a droit qu'à un règlement de différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Les dividendes sont versés au détenteur (en partie avec décote) en cas de position longue; pour les positions courtes, le support est chargé. Dans le cas d'autres mesures de capital susceptibles d'influencer les cours (par exemple, les fractions d'actions), les positions CFD sont généralement fermées automatiquement. Lorsqu'un sous-jacent est coté dans une devise étrangère, la marge doit être déposée dans la devise concernée à l'ouverture de la position CFD. La conversion de la devise du compte en devise étrangère se produit automatiquement à l'ouverture de la position. Dans le même temps, lors de la fermeture de la position, la devise étrangère est automatiquement convertie en devise comptable. Si le client arrête une position longue en CFD du jour au lendemain, les frais de financement sont encourus et facturés. Si la position de couverture est une position courte, les revenus financiers sont réalisés pour le client. Le taux de financement de la devise de négociation correspondante sert de base au taux d'intérêt. Une majoration ou une décote supplémentaire est appliquée par le fournisseur CFD.

## Risques généraux liés aux transactions en CFD

### Risque de perte

Les acheteurs et les vendeurs de CFD n'acquièrent que le droit à un règlement de différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Ainsi, les CFD ne peuvent effectuer qu'un règlement en espèces.

Le taux auquel la position ouverte a été régularisée est déterminant pour une perte ou un profit sur la position CFD. Si l'évolution attendue du prix ne s'est pas produite et que la position a été liquidée, la différence entre le prix d'ouverture et de clôture multipliée par le nombre de contrats négociés doit être payée. Même avec l'effet de levier décrit ci-dessus, dans les cas les plus défavorables, le montant de la perte peut couvrir la totalité de la marge versée (risque de perte de marge) et même au-delà (risque de perte illimité pour les clients professionnels et les contreparties éligibles si le modèle de compte correspondant est applicable, les clients privés sont exemptés de l'engagement de versements complémentaires (appel de marge)). La banque ne procède à la liquidation forcée des positions ouvertes du CFD que dans son propre intérêt; le client ne peut déduire aucun droit

de la possibilité de régularisation forcée, qui est en principe absente ou anticipée. Pas plus que le fait que le sous-jacent ait évolué positivement pour le client après une liquidation forcée.

### Risque du prix du marché

Le risque de prix du marché est le risque de variation de la valeur du contrat en raison d'une variation du prix de l'actif sous-jacent au détriment du client. Par conséquent, le risque de prix du marché doit être compris comme une perte potentielle résultant de l'incertitude quant à l'évolution future des cours. Par conséquent, toute modification du prix d'un CFD constitue un risque de prix de marché. La volatilité accrue des marchés financiers observée ces dernières années a en outre accru les chances de gains rapides sur les cours, mais également de pertes. Outre des raisons fondamentales, la psychologie des participants au marché peut avoir une influence considérable sur le prix ou les cours. Des facteurs irrationnels influent très souvent sur l'évolution générale des cours des marchés financiers. Les informations issues de la politique et de l'économie, les opinions et les rumeurs peuvent être interprétées de différentes manières par les acteurs du marché. Il est donc d'autant plus difficile de distinguer les facteurs rationnels et irrationnels et d'en déduire une opinion du marché quant à l'évolution future du cours d'un CFD ou d'une valeur de base.

### Risque d'effet de levier

L'effet de levier exacerbe considérablement les effets du risque de prix du marché. Les CFD se négocient sur une base de marge. Par conséquent, un investisseur disposant d'une faible marge peut faire valoir une position bien plus importante sur le marché. Le levier puissant augmente les chances de gain mais aussi de perte. Même de petites fluctuations de cours peuvent entraîner une perte totale du capital investi si la perte dépasse la marge déposée - et en l'absence de liquidation forcée au-delà. Dans les marchés volatils, les pertes de valorisation intrajournalières peuvent entraîner une perte de la marge si rapidement qu'il n'est plus possible de clôturer la position CFD ou de faire appel à des appels de marge et qu'un règlement à marche forcée intervienne immédiatement. Dans des marchés aussi volatils, même si le règlement est obligatoire, il peut se produire un solde débiteur, ce qui entraîne non seulement une perte totale du capital versé, mais aussi, le cas échéant, des pertes supérieures (cf. l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) ne s'applique qu'aux clients classés comme professionnels et aux contreparties éligibles). Étant donné que la banque ne procède à un règlement obligatoire que dans son propre intérêt et qu'elle n'est pas tenue de le faire vis-à-vis du client, le compte CFD peut présenter des soldes débiteurs importants que le client professionnel et la contrepartie éligible doivent compenser, contrairement au client privé. Deux exemples sont proposés pour illustrer l'effet de levier (effet de levier) et ses effets :

Capital disponible sur le compte de trading : 5 000 euros

Demande de marge : 10%

Cours du CFD : 100 euros

Un investissement direct dans le sous-jacent pourrait être acheté au maximum (5 000 EUR / 100 EUR) = 50 pièces. Le volume maximum d'échanges possible, compte tenu de l'exigence de marge de 10%, est de 50 000 euros. Ainsi, (50 000 euros / 100 euros) = 500 CFD peuvent être achetés à un prix de 100 euros.

### Trade gagnant

Prix d'achat cours CFD x nombre CFD = volume d'échanges 100 EUR x 500 = 50 000 EUR volume d'échanges.

Le cours CFD progresse de 1% à 101 euros en attendant la vente.  
101 euros x 500 = 50.500 euros de volume d'échanges  
Bénéfice : 50 500 euros - 50 000 euros = 500 euros

Une hausse de 1% du cours a donc permis de faire monter le capital disponible de 5 000 euros, à 5 500 euros.

### Trade perdant

Prix d'achat cours CFD x nombre CFD = volume d'échanges 100 EUR x 500 = 50 000 EUR volume d'échanges.

Le cours CFD chute de 1% à 99 euros en attendant la vente.  
99 euros x 500 = 49 500 euros de volume d'échanges  
Perte : 50 000 euros - 49 500 euros = 500 euros

Une baisse de 1% du cours a donc fait chuter le capital disponible de 5 000 à 4 500 euros. Ces exemples montrent que l'effet de levier engendre un potentiel de profit et de pertes énorme. En cas de perte, cela peut entraîner la perte totale ou même aller au-delà. Pour illustrer l'effet de levier, dans les exemples, tout le capital a été investi dans une seule position.

### Engagement de versements complémentaires (appel de marge) / Durée de mise en réserve / Lissage (liquidation) forcé

Pour les utilisateurs de la plateforme Flatrader, les modèles de compte et les dispositions concernant l'obligation de versements supplémentaires ainsi que les possibilités de changer de compte tel que décrit dans les CGV (voir CGV IV. A. 4) s'appliquent.

Les pertes peuvent aller au-delà du capital fourni sur le compte CFD et l'absorber. Certains **clients et contreparties éligibles classés comme professionnels, à condition que le modèle de compte soumis à la remise en banque « Professionnel Classic » soit choisi ou qu'il devienne automatiquement applicable sur le compte CFD, contrats à terme, de change au comptant, en raison du dépassement du seuil d'actif de 100 000,00 euros, sont tenus de verser une marge aux fins de la compensation des pertes pures**, mais pas aux clients privés. Si les pertes font que le capital mis à disposition sur le compte CFD ne suffisse plus à couvrir les positions CFD ouvertes, le client doit fournir des fonds supplémentaires en temps utile. Si la marge ou l'apport de fonds ne s'effectue pas à temps, la banque peut fermer la position du client (liquidation forcée). Si des pertes subsistent malgré un règlement forcé, dans ce cas **le Client professionnel désigné et la Contrepartie éligible, pour autant que le modèle de compte « Professionnel Classic » soumis à des appels de marge ait été sélectionné ou que cela soit automatiquement applicable en raison du dépassement du seuil d'actifs de 100 000,00 Euros sur le compte CFD, Futures, trading de change au comptant,** seront entièrement responsables de celles-ci et, contrairement au Client privé, seront tenus de régler le solde débiteur résultant du compte CFD. Étant donné qu'un apport en temps utile et donc efficace de liquidités, depuis la constitution du client jusqu'à la réservation sur le compte CFD, prend généralement au moins un jour, le client doit s'attendre à ce qu'une demande de marge ou un apport de fonds n'empêche pas une liquidation forcée.

La banque procède au lissage obligatoire des positions CFD ou-

vertes exclusivement dans son propre intérêt ; le client ne peut en principe tirer aucun droit du fait qu'une clôture forcée n'ait pas été effectuée ou ait été effectuée plus tôt, ni du fait que le sous-jacent ait évolué positivement pour le client après une clôture forcée.

### Risque Over-Night

Dans le cas de positions CFD détenues pendant la nuit, le prix fixé à l'ouverture du jour ouvrable suivant (prix d'ouverture) peut différer sensiblement du prix à la clôture du jour ouvrable précédent (prix de clôture) (ce que l'on appelle l'« over-night gap »). Cela tient notamment au fait que les nouvelles (économiques, politiques, catastrophes naturelles) ou les évolutions des bourses aux horaires de trading différents qui apparaissent après la clôture des échanges influencent très fortement le prix d'ouverture. En particulier, cette opération peut avoir pour conséquence que les limites Stop-Loss ne suffisent pas effectivement à limiter les pertes, car le cours d'ouverture a peut-être largement dépassé la limite Stop-Loss (pour les positions achat) ou largement dépassé (pour les positions vente).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité décrit la possibilité que les positions ne puissent pas être conclues ou ne puissent pas l'être à un prix de marché équitable. Cela peut se produire lorsque la banque n'est plus en mesure de se mettre en sécurité elle-même de manière satisfaisante, que le volume des transactions sur les marchés est trop faible et/ou qu'il existe des perturbations générales du marché. Un volume d'échanges trop faible du marché peut également conduire à des fermetures partielles. Les risques de liquidité peuvent concerner tant les produits de gré à gré que les produits négociés en bourse. Ces risques peuvent exister, en particulier dans les marchés illiquides où la marge de solvabilité est élevée, ou lorsque des transactions individuelles influencent durablement le prix du marché. Des problèmes techniques ou des dysfonctionnements du système peuvent également survenir, ce qui peut entraîner des problèmes lors de la fermeture de postes CFD. Les produits CFD qui ne peuvent pas être négociés 24 heures sur 24 sont soumis à des risques supplémentaires. Il est possible que le client ne soit pas en mesure de réagir immédiatement aux événements actuels, car il ne peut pas fermer la position ou ouvrir la position en dehors des heures de trading. Dans le cas le moins favorable, le client est exposé à des risques élevés de pertes.

### Risques en dépit du stop - Limitation/non-application des limites de risque

Les transactions visant à exclure ou à limiter les risques des positions de CFD qu'elles ont reçues peuvent ne pas être réalisées ou ne l'être qu'à un prix de marché déficitaire. Il s'agit des types d'activité qui déclenchent automatiquement la liquidation d'une transaction. Elles visent à limiter les pertes ou les gains, par exemple les opérations de stop et de limite. Dans certaines conditions de marché, il se peut qu'elles ne puissent pas être exécutées intégralement, en temps voulu, au prix fixé ou même pas du tout. Cela peut entraîner des pertes importantes. En particulier les limites stop sont souvent utilisées pour minimiser le risque. En principe, les risques peuvent être quelque peu limités, par exemple par des limites de Stop-Market. Toutefois, c'est précisément dans les phases très volatiles du marché, avec de grands bonds en avant, que les mesures prises peuvent échouer

complètement, ou ne pas fonctionner suffisamment. C'est le cas lorsque la fermeture ne peut se faire qu'à des prix déficitaires, voire même pas du tout. Cela peut entraîner des pertes plus importantes que prévu pour l'investisseur. Le risque d'un écart de cours, notamment dans les positions de couverture, doit également être toujours pris en compte.

#### **Risques de change**

Un risque de change supplémentaire est créé lorsque les transactions sont conclues dans une monnaie autre que le compte CFD ou lorsque le sous-jacent est déterminé par une monnaie étrangère (par exemple, pour l'or ou le pétrole). Il y a donc un risque supplémentaire lié aux fluctuations des taux de change. Si le taux de change varie entre 2 devises, cela peut avoir un impact négatif sur la position CFD, même sans que le prix CFD change.

#### **Risques fiscaux**

Comme les transactions sont soumises à l'impôt en Allemagne, les risques fiscaux peuvent aussi peser sur les transactions. Par conséquent, les investisseurs devraient également tenir compte du traitement fiscal des transactions qu'ils concluent. Au final, pour l'investisseur, c'est le rendement net qui compte, c'est-à-dire le rendement après impôt. Le client est tenu de s'informer du traitement fiscal avant l'opération envisagée.

#### **Risque d'information**

Il est possible qu'un client ne reçoive pas à tout moment et pour chaque instrument de trading des informations à jour, complètes et correctes pour la décision d'investissement. Une information insuffisante peut toujours conduire à des décisions erronées. La banque ne fournit pas de conseil en investissement et fournit, à la demande des clients, certaines informations de marché émanant de tiers sans garantie. Le client est responsable de fournir une base d'information suffisante pour prendre sa décision d'investissement.

#### **Risque de défaillance d'adresse/risque de faillite/risque de teneur de marché**

Par « risque de défaillance d'adresse », on entend le risque qu'un contractant ne puisse pas satisfaire, ou ne puisse le faire qu'en partie, à ses obligations contractuelles de paiement. Par conséquent, un contractant subit un préjudice financier. Ce risque ne dépend pas de l'évolution du marché et peut survenir à tout moment. Le risque d'insolvabilité est une expression du risque général de défaut d'adresse. Le client prend en charge le risque d'insolvabilité de la banque qui, en tant que prestataire de services, conclut des opérations CFD avec des tiers (market-makers) par ordre et pour le compte du client. Si ce risque est en principe réduit par l'appartenance à l'Entité d'indemnisation des sociétés de courtage en valeurs mobilières EDW (pour le contenu précis et les exceptions du droit à l'indemnisation, voir [www.e-d-w.de](http://www.e-d-w.de)) à hauteur de 90% de la créance, au maximum 20 000 euros, les risques supplémentaires, y compris les risques de fermeture forcée en cas d'insolvabilité à un moment défavorable pour le client et le paiement différé par EDW, ne sont pas couverts. Le client continue à assumer un risque de non-paiement en cas d'insolvabilité de la banque fiduciaire, dans le cadre duquel celle-ci gère sous son nom le compte CFD sur lequel se trouve la marge des différents clients de manière non séparée (compte fiduciaire).

Certes, le compte CFD est explicitement géré par la banque fidu-

ciaire et la banque en tant que compte fiduciaire unique, ce qui signifie qu'il n'entre pas dans la masse de la faillite. Mais en cas d'insolvabilité de la banque, il faut s'attendre à ce que le versement au client prenne plus du temps. En outre, le client prend le risque que le teneur de marché ou la contrepartie avec lequel la banque conclut des opérations CFD par ordre et pour le compte du client ne respecte pas ou ne respecte pas complètement le contrat CFD. Ce risque est supporté par le client qui, dans ce cas, doit lui-même agir juridiquement contre le teneur du marché, ce qui peut entraîner des coûts particuliers si le teneur du marché est établi à l'étranger. Par exemple, le fait que le teneur du marché ne soit plus en mesure de se couvrir sur le marché ou auprès de tiers (par exemple par des opérations de prêt) peut expliquer le non-respect du contrat CFD par le teneur du marché. Cela peut se produire, par exemple, en cas de perturbation du marché ou en cas de résiliation anticipée ou de résiliation de contrats de prêt avec des tiers. Dans de tels cas, il peut y avoir des fermetures forcées dans le contrat entre le teneur de marché et la banque, entraînant des fermetures forcées inversées vis-à-vis du client.

#### **Risques liés à l'utilisation de systèmes électroniques/erreurs dans les transactions/risque de transfert**

Les CFD sont échangés par téléphone via une plateforme électronique de trading, directement ou en cas d'urgence, suivie d'une réservation dans la plateforme électronique de trading. En cas de perturbation ou de panne de la plateforme de trading, l'ouverture ou la fermeture de positions CFD peut être compliquée, retardée, voire impossible. La banque n'est pas responsable, en vertu des conditions, des pertes ou des manques à gagner, sauf si la banque a commis une telle défaillance délibérément ou par négligence grave. Le client est entièrement responsable de l'utilisation de ses propres systèmes électroniques d'assistance au trading. Si la banque estime qu'il y a erreur de comptabilisation (ou omission) dans le système de trading ou dans le rapport quotidien et/ou financier qui en découle, la banque est autorisée à procéder à une correction rétroactive conformément aux conditions. Cela peut conduire à des règlements forcés et donc à des pertes ou manques à gagner du client, qui sont admissibles même s'il s'avérait ultérieurement qu'il n'y a pas de mauvaise comptabilisation. Lorsqu'un contrat CFD est conclu par téléphone, il doit être clair et sans ambiguïté afin d'éviter tout malentendu et retard. Toute offre faite par un investisseur à la banque aux fins de la conclusion du contrat doit donc contenir certaines informations strictement nécessaires : Il s'agit notamment des instructions d'achat ou de vente, de la dénomination précise du CFD et du nombre.

Le risque peut être au moins limité par un ordre précis

#### **Risque de mistrade**

La banque est autorisée à annuler rétroactivement l'ouverture ou la fermeture d'une position CFD, conformément aux conditions et conditions dans le temps et le contenu. Cela peut entraîner des liquidations et donc des pertes ou des manques à gagner du client.

#### **Risque lié aux opérations financées par le crédit**

Si le montant de l'investissement est financé par le crédit, le risque augmente. Si le marché devait alors se développer à contresens des attentes, le crédit et les intérêts devront être remboursés, en plus de la perte subie. Les clients devraient véri-

fier leur situation économique avant la conclusion de l'opération afin de déterminer s'ils sont en mesure de rembourser les intérêts et le prêt en cas de pertes au lieu des bénéfices escomptés. En principe, les opérations ne devraient pas être financées par des crédits.

### Risques liés au daytrading

Daytrading décrit l'achat et la vente d'instruments financiers, y compris les CFD, le même jour de trading. L'objectif est de réaliser des gains en exploitant les fluctuations minimales du prix d'un seul sous-jacent. L'échange de données peut entraîner des pertes immédiates si des évolutions surprenantes entraînent une baisse quotidienne de la valeur de l'instrument financier acheté. Afin d'éviter d'autres risques (risques de Over Night), un daytrader peut être contraint de fermer la position CFD à perte. Le risque peut également augmenter si l'on investit uniquement dans des actifs sous-jacents soumis à une volatilité élevée. En outre, le « daytrading » risque de compenser les pertes déjà subies par des opérations nouvelles et encore plus risquées, mais qui, en conséquence, accélèrent de manière durable la consommation de capital du client. Le daytrading nécessite des connaissances approfondies et le client est en concurrence avec les opérateurs professionnels et financiers. Le daytrading peut entraîner des coûts importants en raison du nombre élevé de transactions. En fonction du produit, outre le spread, une commission par trade doit également être payée. Le coût élevé des transactions peut réduire les bénéfices attendus, voire entraîner des pertes.

### Risques liés au trading en ligne

Le trading en ligne présente d'autres risques technologiques. Des pannes système, des erreurs système, des interruptions de connexion, des erreurs matérielles ou logicielles peuvent entraîner une exécution partielle, voire incomplète ou différée des ordres client. Ces erreurs et ces perturbations peuvent entraîner des pertes importantes qui peuvent dépasser le capital utilisé.

### Risque de charges

Le trading en ligne présente d'autres risques technologiques. En plus de la marge à déposer, d'autres frais accessoires sont encourus lors de l'ouverture et/ou de la fermeture de positions CFD. Les coûts directs, c'est-à-dire les coûts directement liés à la transaction, représentent par exemple le spread (écart entre le prix d'achat et le prix de vente) et les coûts de transaction. Après l'ouverture de la position, d'autres coûts peuvent survenir, par exemple des coûts de financement peuvent survenir si une position CFD est maintenue pendant la nuit (positions Over-Night). Ces coûts devraient toujours être inclus dans le calcul de l'investisseur, car ils peuvent réduire les attentes en matière de bénéfices. Avant d'ouvrir la position, le client doit se familiariser avec tous les coûts encourus et les prendre en compte dans sa planification du trading. Plus les coûts sont élevés, plus la position doit se déplacer dans la direction attendue pour entrer dans la zone de profit. Si la position évolue à l'encontre des attentes du client, le coût de la perte est augmenté. Un nombre élevé de transactions entraîne donc également des coûts supplémentaires élevés qui peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité. Un taux de change indique la valeur d'une devise dans une autre devise. Il est défini comme le prix (exprimé en monnaie nationale) qui doit être payé pour une monnaie étrangère. Ce type de cotation est également appelé cotation de prix. Lors de la cotation

de quantités, le prix de la devise d'origine est exprimé en devise étrangère. L'euro est généralement coté par rapport à toutes les devises. Ainsi, le taux de change de la paire EUR/USD reflète la valeur d'un euro en dollars américains. La première devise mentionnée représente toujours la devise de base. La valeur de la devise de base est toujours 1. L'autre devise indique le prix de la devise de base et est également appelée devise cotée.

Le trading CFD en devises nécessite des connaissances, des compétences et une expérience particulières en raison des risques qui y sont associés et n'est donc pas adapté à chaque client. Les clients devraient donc examiner très attentivement si les opérations avec des devises constitue une forme appropriée d'investissement, compte tenu de leur expérience, de leurs objectifs d'investissement, de leurs opportunités financières et de leurs autres situations personnelles en matière d'investissement. Les risques typiques des échanges de devises sont présentés ci-dessous.

### Risque de perte et risque d'effet de levier

La réalisation d'une opération de change au comptant sur la base d'une marge réduit l'apport en capital, ce qui permet d'atteindre des volumes d'échanges beaucoup plus élevés avec une faible utilisation du capital, mais il y a aussi un risque important de pertes. Une faible fluctuation des cours peut avoir des effets extrêmes sur le capital investi en raison du levier élevé. Cela peut aller jusqu'à la perte totale ou au-delà. Voici deux exemples d'effet de levier :

#### Exemple 1 :

Capital disponible sur le compte commercial : 10 000 euros  
Demande de marge : 1%  
Taux EUR/USD: 1,5000

Direction de l'opération : « Long »  
Achat de 5 lots (1 lot = 100 000)

L'investisseur part avec un cours de l'euro de 1,5000 avec 5 lots long. C'est-à-dire qu'il achète 500 000 euros avec l'attente que l'euro gagne du terrain face au dollar américain. L'opération a donc une contre-valeur de 750 000 dollars (500 000 x 1,5). Toutefois, pour une demande de marge de 1%, il ne doit déposer que 5 000 euros en marge. Il peut donc, avec 5 000 euros, déplacer 500 000 euros effectivement, soit un levier de 100. Si le cours de l'euro/dollar augmente désormais de 1% à 1,5150, la position initiale a désormais une valeur de 757 500 dollars (500 000 x 1,5150). L'investisseur réalise donc un bénéfice de 7 500 dollars, soit 4 950,50 euros. Le capital disponible passe donc à 14 950,50 euros. Comparé à l'apport en capital de 5 000 euros, l'investisseur a réalisé un rendement proche de 100%.

#### Exemple 2 :

Capital disponible sur le compte commercial : 10 000 euros  
Demande de marge : 1%  
Taux EUR/USD: 1,5000  
Direction de l'opération : « Long »  
Achat de 5 lots (1 lot = 100 000)

La situation initiale est la même que dans l'exemple 1. L'investisseur achète 500 000 euros avec l'attente de cours en hausse

EUR/USD. Cependant, le taux de change EUR/USD tombe maintenant à 1,4775, en raison par exemple de la faiblesse des données conjoncturelles de la zone euro. Cela représente une baisse de 1,5% du cours. La position initiale avait une contre-valeur de 750 000 dollars. Après la baisse du cours, celle-ci ne vaut toutefois plus que 738 750 dollars (500 000 x 1,4775). L'investisseur fait donc une perte de 11 250 dollars, soit 7 614,21 euros. La marge disponible de 5 000 euros ne suffirait pas à supporter cette perte. Dans ce cas, la banque demanderait la marge de compensation du solde du compte si la fermeture forcée de l'opération n'a pas encore été effectuée par un système interne de trading visant à atténuer les risques. Si un règlement a eu lieu, la marge déposée serait suffisante pour couvrir les pertes encourues. Le capital disponible tomberait alors à 2 385,79 euros. Sur la base de l'apport de 5 000 euros en capital, l'investisseur devrait accepter une perte d'environ 152%. Si les pertes devaient conduire à ce que la totalité de la marge déposée ne soit plus disponible en quantité suffisante pour les opérations en cours, il faudrait verser des prestations en marge supplémentaires pour rétablir un solde de compte équilibré. Si le capital requis n'est pas versé dans le délai imparti, les opérations en cours seront conclues par la banque. C'est ce qui se passe au moyen d'un

système de trading électronique qui, avec des limites de pertes prédéfinies, régularise automatiquement les positions ouvertes des clients. Toutefois, si des soldes débiteurs apparaissent sur le compte de trading, le client professionnel particulier en est pleinement responsable, à condition que le modèle de compte soumis à la remise en banque « Professionnel Classic » soit choisi ou que ce modèle devienne automatiquement applicable sur le compte de CFD, de change au comptant, en raison **du dépassement du seuil d'actif de 100.000,00 euros. Le client professionnel est tenu de compenser les pertes subies. Par conséquent, le risque de pertes pour les clients professionnels (contrairement aux clients privés) n'est pas limité au capital investi.** Même avec l'effet de levier déjà décrit, le montant de la perte dans les cas les plus défavorables peut couvrir la totalité de la marge versée (risque de perte de marge) et même au-delà, et est illimité en position courte (risque de perte illimité si nécessaire). La banque ne procède au lissage obligatoire des positions CFD ouvertes que dans son propre intérêt; le client ne peut pas déduire de droits de la possibilité de régularisation forcée, qui est en principe absente ou anticipée, ni du fait que le sous-jacent a évolué positivement pour le client après une régularisation forcée.

### III FUTURES

#### Déclaration et généralités

On entend par contrat à terme ou « future » un contrat à terme non conditionnel sur un instrument sous-jacent qui est conclu dans la bourse à un taux d'intérêt courant et dont l'exécution est future à une date convenue. Les actifs sous-jacents possibles sont publiés par la plateforme de trading. Les contrats à terme font partie des produits de marge. Contrairement à l'acquisition directe de l'actif sous-jacent, seule une fraction du capital doit être déposée en garantie (marge) lors de l'achat ou de la vente de contrats à terme. Par conséquent, la réduction de l'apport en capital permet de négocier un volume plus élevé et donc de lever le capital utilisé (effet levier). Le niveau de garantie est défini par un pourcentage déterminé et peut varier entre les produits. Habituellement, les valeurs sont comprises entre 0,5% et 50% de la valeur du contrat. Pour les actifs sous-jacents exotiques et/ou peu liquides, l'exigence de marge peut également être plus élevée. En raison de la participation presque 1:1 des futures à l'évolution du prix du sous-jacent, les mêmes fonctionnalités, facteurs d'influence et risques dans l'évolution du prix du sous-jacent affectent l'évolution du prix des futures. Les investisseurs peuvent spéculer sur des contrats à terme à la fois sur la hausse des cours et sur la baisse des cours. Les contrats à terme peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de pure spéculation. La livraison physique ou l'acquisition du sous-jacent est supprimée. Le client n'a droit qu'à un règlement différentiel entre le prix d'achat et le prix de vente multiplié par la valeur du contrat par point d'indice du sous-jacent. Lorsqu'un actif sous-jacent est coté dans une devise étrangère, la marge doit être déposée dans la devise concernée à l'ouverture de la position à terme. La conversion de la devise du compte en devise étrangère se produit automatiquement à l'ouverture de la position. Dans le même temps, lors de la fermeture de la position, la devise étrangère est automatiquement convertie en devise comptable.

#### Risques généraux liés aux opérations à terme (futures)

##### Risque de perte

L'opération à terme vise un règlement en espèces entre l'acheteur et le vendeur. La valeur d'un contrat à terme à long terme est la différence de prix entre le cours actuel et son prix de revient et le multiplicateur ou la valeur du contrat par point d'indice du sous-jacent. Inversement, la valeur d'un contrat à terme court se trouve dans la différence de prix entre le prix de revient et le cours actuel et le multiplicateur ou la valeur du contrat par point d'indice du sous-jacent.

Le prix auquel la position ouverte a été lissée (réglée) est le prix auquel la perte ou le profit sur la position à terme est dû. Si le prix prévu n'a pas évolué et que la position a été lissée (réglée), la différence entre le prix d'ouverture et le prix de clôture, multipliée par le nombre de contrats négociés et la valeur du prix par point d'indice, doit être payée. L'effet de levier décrit ci-dessous permet également d'enregistrer le montant de la perte dans les cas les plus défavorables, la totalité de la marge versée (risque de perte de marge) et même au-delà (risque de perte illimitée le cas échéant). La banque n'impose le lissage des positions à terme ouvertes que dans son propre intérêt.

##### Risque du prix du marché

Le risque de prix du marché est le risque de variation de la valeur du contrat en raison d'une variation du prix de l'actif sous-jacent au détriment du client. Par conséquent, le risque de prix du marché doit être compris comme une perte potentielle résultant de l'incertitude quant à l'évolution future des cours. Par conséquent, toute variation du prix d'un contrat à terme constitue un risque de prix de marché. La volatilité accrue des marchés financiers observée ces dernières années a en outre accru les chances de gains rapides sur les cours, mais également de pertes. Outre des raisons fondamentales, la psychologie des participants au marché peut avoir une influence considérable sur le prix ou les cours. Des facteurs irrationnels influent très souvent sur l'évo-

lution générale des cours des marchés financiers. Les informations issues de la politique et de l'économie, les opinions et les rumeurs peuvent être interprétées de différentes manières par les acteurs du marché. Il est donc d'autant plus difficile de distinguer les facteurs rationnels et irrationnels et d'en déduire une opinion du marché quant à l'évolution future du cours d'un instrument de base (sous-jacent) ou d'un contrat à terme.

### Risque d'effet de levier

L'effet de levier exacerbe considérablement les effets du risque de prix du marché. Les contrats à terme sont négociés sur une base de marge. Par conséquent, un investisseur disposant d'une faible marge peut faire valoir une position bien plus importante sur le marché. Le levier puissant augmente les chances de gain mais aussi de perte. Même de petites fluctuations de cours peuvent entraîner une perte totale du capital investi si la perte dépasse la marge déposée - et en l'absence de liquidation forcée au-delà. Sur les marchés volatils, les moins-values latentes peuvent entraîner une érosion si rapide de la marge que la clôture de la position à terme ou la remise de garanties ne soit plus possible et qu'une liquidation forcée ait lieu immédiatement. Dans des marchés aussi volatiles, même si le règlement est obligatoire, il peut se produire un solde débiteur, ce qui entraîne non seulement une perte totale du capital versé, mais aussi, le cas échéant, des pertes supérieures (cf. engagement de versements complémentaires (appel de marge)). Étant donné que la banque ne procède à un règlement obligatoire que dans son propre intérêt et qu'elle n'est pas tenue de le faire vis-à-vis du client, le compte de marge peut présenter des soldes débiteurs substantiels qui doivent être compensés par le client. Il s'ensuit pour illustrer l'effet de levier (effet de levier) et ses effets, exemples :

Capital disponible sur le compte commercial : 5 000 euros  
Demande de marge : 500 euros  
Cours du contrat à terme (future) : 12 000  
Valeur du contrat (multiplicateur) : 5 EUR par point d'indice par rapport au sous-jacent  
La valeur totale d'un contrat à terme est de 60 000 euros (valeur de cours x valeur de contrat).

Le volume maximum d'échanges possible, en tenant compte de l'exigence de marge de 500 euros par contrat, est de 10 contrats à terme pour un capital de 5 000 euros. Ainsi, (5 000 euros / 500 euros) = 10 contrats à terme peuvent être achetés à un prix de 12 000 euros. Le volume total s'élève à 600 000 euros, avec une exigence de marge de 5 000 euros.

### Trade gagnant

Prix d'achat des cours à terme x Nombre de contrats x Valeur de contrat = Volume de trading 12 000 x 1 x 5 = 60 000 EUROS  
Le cours à terme progresse de 1% à 12 120 points en attendant les ventes.  
12 120 points x 5 = 60 600 euros de volume d'échanges (trading)  
Bénéfice : 60 600 euros - 60 000 euros = 600 euros

Une hausse de 1% du cours a donc fait passer le capital disponible de 5 000 à 5 600 euros.  
Si l'on se réfère à la marge de 500 euros utilisée, on obtient ici un rendement de 120%.

### Trade perdant

Prix d'achat cours à terme x nombre de contrats x valeur de contrat = volume d'échange 60 000 EUROS = 12 000 x 1 x 5 000.  
Le cours du Futures chute de 1% à 11 880 euros jusqu'à la vente.  
11 880 euros x 5 = 59 400 volumes échangés. Perte : 59 400 euros - 60 000 euros = - 600 euros

Une baisse de 1% du cours a donc fait chuter le capital disponible de 5 000 à 4 400 euros. Ces exemples montrent que l'effet de levier engendre un potentiel de profit et de pertes énorme. En cas de perte, cela peut entraîner la perte totale ou même aller au-delà. **Ainsi, le client professionnel particulier est pleinement responsable si le modèle de compte « Professionnel Classic » soumis à une remise en banque est choisi ou s'il devient automatiquement applicable sur le compte CFD, contrats à terme, change au comptant, en raison du dépassement du seuil de 100 000,00 euros d'actif. Le client professionnel est alors tenu de compenser les pertes subies.** Par conséquent, le risque de pertes pour les clients professionnels (contrairement aux clients privés) n'est pas limité au capital investi. Pour illustrer l'effet de levier, dans les exemples, tout le capital a été investi dans une seule position.

### Engagement de versements complémentaires (appel de marge) / Durée de mise en réserve / Lissage (liquidation) forcé

Les pertes peuvent aller au-delà du capital fourni sur le compte de marge et l'absorber. Certains clients qualifiés **de professionnels et les contreparties éligibles sont tenus de verser une marge aux fins de la compensation des pertes pures, mais pas les clients privés, à condition que le modèle de compte soumis à la marge soit choisi « Professionnel Classic » ou qu'il devienne automatiquement applicable en raison du dépassement du seuil de 100 000,00 euros sur le CFD, le compte à terme et le compte de change au comptant.** Si les pertes conduisent à ce que le capital fourni sur le compte de marge ne soit plus suffisant pour couvrir les positions à terme non dénouées, le client doit fournir des fonds supplémentaires en temps utile. Si la marge ou l'apport de fonds ne s'effectue pas à temps, la banque peut fermer la position du client (liquidation forcée). Si des pertes subsistent malgré une liquidation forcée, le client est entièrement responsable de ces pertes et est tenu de compenser le solde débiteur du compte de marge qui en résulte. Étant donné qu'une injection opportune et donc efficace de fonds liquides prend généralement au moins un jour entre le moment où le client l'initie et celui où elle est comptabilisée sur le compte sur marge, le client doit s'attendre à ce qu'une demande d'engagement de versements complémentaires (appel de marge) ou une injection de fonds sur marge n'empêche pas un lissage (liquidation) forcé. La banque clôturera les positions ouvertes à terme exclusivement dans son propre intérêt ; le client ne peut tirer aucun droit du fait qu'il ne soit généralement pas possible de clôturer une position ou qu'il soit possible de le faire à une date antérieure, ni du fait que le sous-jacent ait évolué positivement pour le client suite à une position clôturée.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité décrit la possibilité que les positions ne puissent pas être conclues ou ne puissent pas l'être à un prix de marché équitable. Cela peut se produire lorsque la banque n'est plus en mesure de se mettre en sécurité elle-même de manière satisfaisante, que le volume des transactions sur les marchés



est trop faible et/ou qu'il existe des perturbations générales du marché. Un volume d'échanges trop faible du marché peut également conduire à des fermetures partielles. Les risques de liquidité peuvent également se poser pour les produits négociés en bourse. Ces risques peuvent exister, en particulier dans les marchés illiquides où la marge de solvabilité est élevée, ou lorsque des transactions individuelles influencent durablement le prix du marché. Des problèmes techniques ou systémiques peuvent également survenir, ce qui peut entraîner des problèmes lors de la fermeture de positions à terme. Les contrats à terme qui ne peuvent pas être négociés 24 heures sur 24 sont soumis à des risques supplémentaires. Il est possible que le client ne soit pas en mesure de réagir immédiatement aux événements actuels, car il ne peut pas fermer la position ou ouvrir la position en dehors des heures de trading. Dans le cas le moins favorable, le client est exposé à des risques élevés de pertes.

### **Risques en dépit du stop - Limitation/non-application des limites de risque**

Les transactions visant à exclure ou à limiter les risques des positions à terme reçues peuvent ne pas être conclues ou être conclues uniquement à un prix de marché déficitaire. Il s'agit des types d'activité qui déclenchent automatiquement la liquidation d'une transaction. Elles visent à limiter les pertes ou les gains, par exemple les opérations de stop et de limite. Dans certaines conditions de marché, il se peut qu'elles ne puissent pas être exécutées intégralement, en temps voulu, au prix fixé ou même pas du tout. Cela peut entraîner des pertes importantes. En particulier les limites stop sont souvent utilisées pour minimiser le risque. En principe, les risques peuvent être quelque peu limités, par exemple par des limites de stop-market. Toutefois, c'est précisément dans les phases très volatiles du marché, avec de grands bonds en avant, que les mesures prises peuvent échouer complètement, ou ne pas fonctionner suffisamment. C'est le cas lorsque la fermeture ne peut se faire qu'à des prix déficitaires, voire même pas du tout. Cela peut entraîner des pertes plus importantes que prévu pour l'investisseur. Le risque d'un écart de cours, notamment dans les positions de couverture, doit également être toujours pris en compte.

### **Risques de change**

Un taux de change indique la valeur d'une devise dans une autre devise. Il est défini comme le prix (exprimé en monnaie nationale) qui doit être payé pour une monnaie étrangère. Ce type de cotation est également appelé cotation de prix. Lors de la cotation de quantités, le prix de la devise d'origine est exprimé en devise étrangère. L'euro est généralement coté par rapport à toutes les devises. Ainsi, le taux de change de la paire EUR/USD reflète la valeur d'un euro en dollars américains. La première devise mentionnée représente toujours la devise de base. La valeur de la devise de base est toujours 1. L'autre devise indique le prix de la devise de base et est également appelée devise cotée. Le marché de devises à terme exige des connaissances, des compétences et des expériences particulières en raison des risques qu'il comporte et n'est donc pas adapté à chaque client. Les clients devraient donc examiner très attentivement si, compte tenu de votre expérience, de leurs objectifs d'investissement, de leurs possibilités financières et de toute autre situation personnelle relative aux placements, les opérations de contrats à terme sur devises constituent une forme appropriée d'investissement. Un risque de change supplémentaire est créé lorsque les tran-

sactions sont conclues dans une monnaie autre que le compte de marge ou lorsque le sous-jacent est déterminé en fonction d'une monnaie étrangère (par exemple, pour l'or ou le pétrole). Il y a donc un risque supplémentaire lié aux fluctuations des taux de change. Une variation du taux de change entre 2 devises peut avoir un effet négatif sur la position à terme, même sans que le prix à terme ne change.

### **Risques fiscaux**

Comme les transactions sont soumises à l'impôt en Allemagne, les risques fiscaux peuvent aussi peser sur les transactions. Par conséquent, les investisseurs devraient également tenir compte du traitement fiscal des transactions qu'ils concluent. Au final, pour l'investisseur, c'est le rendement net qui compte, c'est-à-dire le rendement après impôt. Le client est tenu de s'informer du traitement fiscal avant l'opération envisagée.

### **Risque d'information**

Il est possible qu'un client ne reçoive pas à tout moment et pour chaque instrument de trading des informations à jour, complètes et correctes pour la décision d'investissement. Une information insuffisante peut toujours conduire à des décisions erronées. La banque ne fournit pas de conseil en investissement et fournit, à la demande des clients, certaines informations de marché émanant de tiers sans garantie. Le client est responsable de fournir une base d'information suffisante pour prendre sa décision d'investissement.

### **Risque de défaillance d'adresse/risque d'insolvabilité/risque de teneur de marché ou de sous-traitance**

Par « risque de défaillance d'adresse », on entend le risque qu'un contractant ne puisse pas satisfaire, ou ne puisse le faire qu'en partie, à ses obligations contractuelles de paiement. Par conséquent, un contractant subit un préjudice financier. Ce risque ne dépend pas de l'évolution du marché et peut survenir à tout moment. Le risque d'insolvabilité est une expression du risque général de défaut d'adresse. Le client prend en charge le risque d'insolvabilité de la banque qui, en tant que prestataire de services, conclut des contrats à terme avec des tiers (teneurs de marché) par ordre et pour le compte du client, ou qui sous-traite des tiers. Si ce risque est en principe réduit par l'appartenance à l'Entité d'indemnisation des sociétés de courtage en valeurs mobilières EDW (pour le contenu précis et les exceptions du droit à l'indemnisation, voir [www.e-d-w.de](http://www.e-d-w.de)) à hauteur de 90% de la créance, au maximum 20 000 euros, les risques supplémentaires, y compris les risques de fermeture forcée en cas d'insolvabilité à un moment défavorable pour le client et le paiement différé par EDW, ne sont pas couverts. Si le teneur de marché ou un tiers mandaté devient insolvable, cela peut être couvert jusqu'à un certain montant par l'adhésion du teneur de marché à un système d'indemnisation national. Le client continue à assumer un risque de non-paiement en cas d'insolvabilité de la banque fiduciaire, dans le cadre duquel la banque gère, sous son nom, le compte de marge sur lequel la marge des différents clients est située de manière non séparée (compte fiduciaire). Certes, le compte de marge est explicitement géré par la banque fiduciaire et la banque en tant que compte fiduciaire unique, ce qui signifie qu'il n'entre pas dans la masse de la faillite. Mais en cas d'insolvabilité de la banque, il faut s'attendre à ce que le versement au client prenne plus du temps. En outre, le client prend le risque que le teneur de marché ou la contrepartie avec lequel

la banque conclut des opérations à terme par ordre et pour le compte du client ou à qui elle transmet l'ordre ne respecte pas ou ne respecte pas complètement le contrat ou l'ordre à terme. Ce risque est supporté par le client qui, dans ce cas, doit lui-même agir juridiquement contre le teneur du marché ou le contractant, ce qui peut entraîner des coûts spéciaux lorsque le teneur du marché ou le contractant est établi à l'étranger. Par exemple, le fait que le teneur du marché ou le contractant ne soit pas en mesure d'honorer le contrat à terme peut être dû à l'insolvabilité du teneur du marché ou du contractant ou au fait que le teneur du marché ou le contractant ne peut plus se couvrir lui-même sur le marché ou auprès de tiers. Cela peut se produire, par exemple, en cas de perturbations du marché. Dans de tels cas, il peut y avoir des fermetures forcées dans la relation contractuelle entre le teneur de marché/le contractant et la banque, entraînant des fermetures forcées inverses vis-à-vis du client.

#### **Risques liés à l'utilisation de systèmes électroniques/erreurs dans les transactions/risque de transfert**

Les contrats à terme sont échangés par téléphone via une plateforme électronique de trading, directement ou en cas d'urgence, avec réservation ultérieure dans la plateforme électronique de trading. En cas de perturbation ou de défaillance de la plateforme de trading, l'ouverture ou la fermeture de positions à terme peut être compliquée, retardée, voire impossible. La banque n'est pas responsable, en vertu des conditions, des pertes ou des manques à gagner, sauf si la banque a commis une telle défaillance délibérément ou par négligence grave. Le client est entièrement responsable de l'utilisation de ses propres systèmes électroniques d'assistance au trading. Si la banque estime qu'il y a une erreur de comptabilisation (ou omission) dans le système de trading ou dans le rapport quotidien et/ou financier qui en découle, la banque est autorisée à procéder à une correction rétroactive conformément aux conditions. Cela peut conduire à des règlements forcés et donc à des pertes ou manques à gagner du client, qui sont admissibles même s'il s'avérait ultérieurement qu'il n'y a pas de mauvaise comptabilisation. Lorsqu'un contrat à terme doit être conclu par téléphone, il doit être clair et sans ambiguïté afin d'éviter tout malentendu et retard. Toute offre faite par un investisseur à la banque aux fins de la conclusion du contrat doit donc contenir certaines informations strictement nécessaires : Il s'agit notamment des instructions relatives à l'achat ou à la vente, à la dénomination exacte du contrat à terme et à son nombre. Le risque peut au moins être limité par un ordre précis.

#### **Risque de mistrade/cessation d'activité par la chambre de compensation**

La banque est autorisée à annuler rétroactivement l'ouverture ou la clôture d'un contrat à terme, conformément aux conditions et dans certaines conditions temporelles et de fond. Cela peut entraîner des liquidations et donc des pertes ou des manques à gagner du client. Cela est particulièrement vrai lorsqu'une chambre ou organisme de compensation centrale annule le contrat.

#### **Risque lié aux opérations financées par le crédit**

Si le montant de l'investissement est financé par le crédit, le risque augmente. Si le marché devait alors se développer à contresens des attentes, le crédit et les intérêts devront être remboursés, en plus de la perte subie. Les clients devraient vérifier leur situation économique avant la conclusion de l'opération afin de déterminer s'ils sont en mesure de rembourser les inté-

rêts et le prêt en cas de pertes au lieu des bénéfices escomptés. En principe, les opérations ne devraient pas être financées par des crédits.

#### **Risques liés au daytrading**

Daytrading décrit l'achat et la vente d'instruments financiers, y compris les contrats à terme, à la même date de trading. L'objectif est de réaliser des bénéfices en exploitant les fluctuations de prix les plus faibles d'un seul sous-jacent. L'échange de données peut entraîner des pertes immédiates si des évolutions surprenantes entraînent une baisse quotidienne de la valeur de l'instrument financier acheté. Afin d'éviter d'autres risques (risques Over-Night), un daytrader peut être obligé de clôturer la position future à perte. Le risque peut également augmenter si l'on investit uniquement dans des actifs sous-jacents soumis à une volatilité élevée. En outre, le « daytrading » risque de compenser les pertes déjà subies par des opérations nouvelles et encore plus risquées, mais qui, en conséquence, accélèrent de manière durable la consommation de capital du client. Le daytrading nécessite des connaissances approfondies et le client est en concurrence avec les opérateurs professionnels et financiers. Le daytrading peut entraîner des coûts importants en raison du nombre élevé de transactions. En fonction du produit, outre le spread, une commission par trade doit également être payée. Le coût élevé des transactions peut réduire les bénéfices attendus, voire entraîner des pertes.

#### **Risques liés au trading en ligne**

Le trading en ligne présente d'autres risques technologiques. Des pannes système, des erreurs système, des interruptions de connexion, des erreurs matérielles ou logicielles peuvent entraîner une exécution partielle, voire incomplète ou différée des ordres client. Ces erreurs et ces perturbations peuvent entraîner des pertes importantes qui peuvent dépasser le capital utilisé.

#### **Risque de charges**

Le trading en ligne présente d'autres risques technologiques. En plus de la marge à déposer, d'autres frais accessoires sont générés lors de l'ouverture ou de la fermeture de positions à terme. Les coûts directs, c'est-à-dire les coûts directement liés à la transaction, représentent par exemple le spread (écart entre le prix d'achat et le prix de vente) et les coûts de transaction. D'autres coûts peuvent survenir après l'ouverture de la position, par exemple des exigences de marge plus élevées si une position future est maintenue pendant la nuit (positions Over-Night). Pour les positions à terme détenues pendant la nuit, le prix convenu au début de l'activité du jour ouvrable suivant (prix d'ouverture) peut varier sensiblement par rapport au prix convenu à la clôture de la veille (prix de clôture).

Ces coûts devraient toujours être inclus dans le calcul de l'investisseur, car ils peuvent réduire les attentes en matière de bénéfices. Avant d'ouvrir la position, le client doit se familiariser avec tous les coûts encourus et les prendre en compte dans sa planification du trading. Plus les coûts sont élevés, plus la position doit se déplacer dans la direction attendue pour entrer dans la zone de profit. Si la position évolue à l'encontre des attentes du client, le coût de la perte est augmenté. Un nombre élevé de transactions entraîne donc également des coûts supplémentaires élevés qui peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité.

Les opérations de change au comptant suivent essentiellement les mêmes principes que les opérations de trading CFD (par exemple, plateforme de trading, cotation, marge, règlement obligatoire, etc.), vous devez donc vous familiariser avec les risques présentés en I.

**Les positions de couverture ne sont pas possibles dans le cadre du négoce de change, à l'inverse de ce qui se passe dans le cadre du négoce CFD.**

### Généralités sur les devises et les opérations de change

Les devises étrangères (Foreign Exchange = FOREX ou FX) constituent des devises étrangères sous forme de monnaie scripturale. L'argent liquide est désigné par les billets et les pièces. Les opérations de change consistent donc à échanger des devises entre elles par le biais de transactions conclues entre la Wertpapierhandelsbank (banque de négociation de valeurs mobilières / titres) et le client. Le marché des changes est un marché de gré à gré (over-the-counter, c'est-à-dire de gré à gré) et repose sur un système de trading décentralisé. Les grandes banques échangent des devises entre elles et fixent des cours 24 heures sur 24 et 5 jours sur 7. Les échanges de devises ont longtemps été réservés aux grandes banques. Ceux-ci échangent sur le marché dit interbancaire des devises entre eux. Comme un vaste réseau de neurones, tous les acteurs du marché sont reliés électroniquement entre eux et négocient des devises directement ou indirectement via des instruments financiers, comme des options ou des swaps.

Les opérations de change sont divisées en opérations de change au comptant et à terme. Les opérations de change au comptant constituent l'échange d'une monnaie dans une autre monnaie librement négociable. La date de valeur, également appelée « valuta », intervient 2 jours après la clôture. Le prix sur le marché au comptant est basé sur le principe de l'offre et de la demande et est appelé le prix au comptant et/ou spot. Les marchés au comptant/spot sont ceux qui présentent la plus grande liquidité

### Taux de change

Un taux de change indique la valeur d'une devise dans une autre devise. Il est défini comme le prix (exprimé en monnaie nationale) qui doit être payé pour une monnaie étrangère. Ce type de cotation est également appelé cotation de prix. Lors de la cotation de quantités, le prix de la devise d'origine est exprimé en devise étrangère. L'euro est généralement coté par rapport à toutes les devises. Ainsi, le taux de change de la paire EUR/USD reflète la valeur d'un euro en dollars américains. La première devise mentionnée représente toujours la devise de base. La valeur de la devise de base est toujours 1. L'autre devise indique le prix de la devise de base et est également appelée devise cotée.

### Opportunités des opérations de change au comptant

Spéculation : Les évolutions de cours à court terme sur le marché du forex peuvent permettre de dégager des gains en concluant une opération de change au comptant. Dans le même temps, si les cours évoluent de manière inattendue, des pertes importantes peuvent être générées. Cependant, il n'est pas possible de spéculer pendant la nuit.

### Règlement des opérations de change au comptant

L'opération de change au comptant est l'échange d'une performance entre les deux parties. L'évolution de la valeur (sous-jacent) est mesurée dans la devise de règlement. Par exemple, EUR/USD est la devise de base et USD est la devise de règlement. L'évolution de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain est mesurée dans cet exemple en USD. En raison de la nature de l'opération de change au comptant comme opération différentielle, les monnaies ne sont pas échangées directement, mais les parties conviennent de compenser le profit ou la perte à la clôture de l'opération dans la monnaie de règlement. La devise de règlement (si elle ne correspond pas à la devise du compte) est convertie directement en devise du compte lors de la clôture de la transaction. La marge sera levée comme garantie. Le niveau de la marge dépend du levier de l'opération de change au comptant. Les échanges de devises se font de gré à gré.

### Risques liés aux opérations de change au comptant

En raison des risques qu'il comporte, les opérations avec des devises exigent des connaissances, des compétences et des expériences particulières et n'est donc pas adapté à chaque client. Les clients devraient donc examiner très attentivement si les opérations avec des devises constitue une forme appropriée d'investissement, compte tenu de leur expérience, de leurs objectifs d'investissement, de leurs opportunités financières et de leurs autres situations personnelles en matière d'investissement. Les risques typiques des échanges de devises sont présentés ci-dessous.

### Risque de perte et risque d'effet de levier

La réalisation d'une opération de change au comptant sur la base d'une marge réduit l'apport en capital, ce qui permet d'atteindre des volumes d'échanges beaucoup plus élevés avec une faible utilisation du capital, mais il y a aussi un risque important de pertes. Une faible fluctuation des cours peut avoir des effets extrêmes sur le capital investi en raison du levier élevé. Cela peut aller jusqu'à la perte totale ou au-delà. Voici deux exemples d'effet de levier :

#### Exemple 1 :

Capital disponible sur le compte commercial : 10 000 euros  
Demande de marge : 1%  
Taux EUR/USD: 1,5000  
Direction de l'opération : « Long »  
Achat de 5 lots (1 lot = 100 000)

L'investisseur part avec un cours de l'euro de 1,5000 avec 5 lots long. C'est-à-dire qu'il achète 500 000 euros avec l'attente que l'euro gagne en valeur face au dollar américain. L'opération a donc une contre-valeur de 750 000 dollars (500 000 x 1,5). Toutefois, pour une demande de marge de 1%, il ne doit déposer que 5 000 euros en marge. Il peut donc, avec 5 000 euros, déplacer 500 000 euros effectivement, soit un levier de 100. Si le cours de l'euro/dollar augmente désormais de 1% à 1,5150, la position initiale a désormais une valeur de 757 500 dollars (500 000 x 1,5150). L'investisseur réalise donc un bénéfice de 7 500 dollars, soit 4 950,50 euros. Le capital disponible passe donc à 14 950,50 euros. Comparé à l'apport en capital de 5 000 euros, l'investis-

seur a réalisé un rendement proche de 100%.

## Exemple 2 :

Capital disponible sur le compte commercial : 10 000 euros  
Demande de marge : 1%  
Taux EUR/USD: 1,5000  
Direction de l'opération : « Long »  
Achat de 5 lots (1 lot = 100 000)

La situation initiale est la même que dans l'exemple 1. L'investisseur achète 500 000 euros avec l'attente de cours en hausse EUR/USD. Cependant, le taux de change EUR/USD tombe maintenant à 1,4775, en raison par exemple de la faiblesse des données conjoncturelles de la zone euro. Cela représente une baisse de 1,5% du cours. La position initiale avait une contre-valeur de 750 000 dollars. Après la baisse du cours, celle-ci ne vaut tout-à-fait plus que 738 750 dollars (500 000 x 1,4775). L'investisseur fait donc une perte de 11 250 dollars, soit 7 614,21 euros. La marge disponible de 5 000 euros ne suffirait pas à supporter cette perte. Dans ce cas, la banque demanderait la marge de compensation du solde du compte si la fermeture forcée de l'opération n'a pas encore été effectuée par un système interne de trading visant à atténuer les risques. Si un règlement a eu lieu, la marge déposée serait suffisante pour couvrir les pertes encourues. Le capital disponible tomberait alors à 2 385,79 euros. Sur la base de l'apport de 5 000 euros en capital, l'investisseur devrait accepter une perte d'environ 152%. Si les pertes devaient conduire à ce que la totalité de la marge déposée ne soit plus disponible en quantité suffisante pour les opérations en cours, il faudrait verser des prestations en marge supplémentaires pour rétablir un solde de compte équilibré. Si le capital requis n'est pas versé dans le délai imparti, les opérations en cours seront conclues par la banque. C'est ce qui se passe au moyen d'un système de trading électronique qui, avec des limites de pertes prédéfinies, régularise automatiquement les positions ouvertes des clients. Toutefois, si des soldes débiteurs apparaissent sur le compte de trading, **le client professionnel particulier en est pleinement responsable, à condition que le modèle de compte soumis à la remise en banque « Professionnel Classic » soit choisi ou que ce modèle devienne automatiquement applicable sur le compte CFD, à terme, au compte de change au comptant en raison du dépassement du seuil d'actif de 100 000,00 euros. Ce client professionnel est alors tenu de compenser les pertes subies. Par conséquent, le risque de pertes pour les clients professionnels (contrairement aux clients privés) n'est pas limité au capital investi, à condition que le débiteur de la marge de variation : Modèle de compte « Professionnel Classic » choisi, ou celui-ci devient automatiquement applicable en raison du dépassement du seuil d'actif de 100 000,00 euros sur le compte CFD, contrats à terme, le change au comptant.** Même avec l'effet de levier déjà décrit, le montant de la perte dans les cas les plus défavorables peut couvrir la totalité de la marge versée (risque de perte de marge) et même au-delà, et est illimité en position courte (risque de perte illimité si nécessaire). La banque procède à un règlement obligatoire des positions de change au comptant ouvertes exclusivement dans son propre intérêt ; le client ne peut tirer aucun droit du fait qu'un règlement (lissage) obligatoire n'a pas été effectué ou l'a été plus tôt, tout comme du fait que la valeur sous-jacente a évolué positivement pour le client après qu'un règlement obligatoire a été effectué.

## Risque du prix du marché

En ce qui concerne le risque sur les prix du marché, le point I s'applique à condition que le risque sur les prix du marché dans les opérations de change au comptant soit lié aux fluctuations des cours de change.

## Engagement de versements complémentaires (appel de marge) / Durée de mise en réserve / Lissage (liquidation) forcé

En ce qui concerne l'engagement de versements complémentaires (appel de marge), c'est ce qui est prévu au point I., à condition que l'engagement de versements complémentaires (appel de marge) concerne les opérations de change au comptant conclues ouvertes.

## Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, c'est ce qui est prévu au point I., à condition que le risque de liquidité soit lié aux opérations de change au comptant conclues.

## Risques malgré les limites de stop

En ce qui concerne les risques malgré les limites de stop, c'est ce qui est prévu au point I., à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

## Risques fiscaux

En ce qui concerne les risques fiscaux, c'est ce qui est prévu au point I., à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

## Risque d'information

En ce qui concerne le risque d'information, c'est ce qui est prévu au point I., à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

## Défaut d'adresse/risque d'insolvabilité/risque de teneur marché

En ce qui concerne le risque de défaillance d'adresse/risque d'insolvabilité/risque de couverture (hedging), le point I s'applique à ce risque, à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

## Risques liés à l'utilisation de systèmes électroniques/erreurs comptables/risque de transmis

En ce qui concerne les risques liés à l'utilisation de systèmes électroniques, aux erreurs comptables/au risque de transmission, le point I) s'applique à cette utilisation, à condition que ce risque concerne les opérations de change effectuées au comptant.

## Risques liés aux opérations de change financées par le crédit

En ce qui concerne les risques liés aux opérations de change financées par le crédit, le point i) ci-dessus s'applique, à condition que ce risque concerne les opérations de change effectuées au comptant.

## Risques liés au daytrading

En ce qui concerne les risques liés au daytrading (trading journalier), les dispositions du point I s'appliquent, étant entendu que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

**Risques en dépit de la limitation de stop/non-application des limites de risque**

En ce qui concerne les risques en dépit de la limitation de stop/ de l'absence de limitation des risques, la règle énoncée au point I. s'applique à cet égard, étant entendu que ce risque se rapporte aux opérations de change effectuées au comptant.

**Risques liés au trading en ligne**

En ce qui concerne les risques liés au trading en ligne, les dispositions du point I. s'appliquent, à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

**Risques liés aux coûts accessoires**

En ce qui concerne les risques de coûts accessoires, les dispositions du point I s'appliquent à cette fin, à condition que ce risque concerne les opérations de change au comptant conclues.

**Risque de volatilité**

Les marchés des changes connaissent chaque jour des fluctuations extrêmes des cours. C'est aussi ce qui rend le trading des devises très attractif. La volatilité élevée offre d'une part des chances élevées de profit et d'autre part d'énormes potentiels de pertes.

**Risque de change et de change**

Les profits et les pertes des opérations de change au comptant sont, pour les acheteurs et les vendeurs, de manière symétrique et, en principe, illimitée.